# **CARTE D'IDENTITÉ**

## Uniquement sur RDV par internet sur pommeritlevicomte.fr

## Rubrique CNI/PASSEPORT

- Pré-demande en ligne sur <u>ants.gouv.fr</u>
- 1 photo d'identité conforme de de 6 mois (ne pas couper la photo, ni la coller)
- Restitution de l'ancienne carte d'identité = GRATUIT

Si perte (déclaration en mairie) ou vol (déclaration en gendarmerie) = 25 € de timbres fiscaux

- 1 justificatif de domicile de de 1 an ou le dernier avis d'imposition
- Copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3 mois) pour une 1ère demande, perte ou en cas de vol

Sauf si votre mairie de naissance a dématérialisé la délivrance de ses actes.

• Justificatif du nom d'usage :

Pour les femmes mariées = un acte de mariage de - de 3 mois,

Pour les femmes veuves = un acte de décès du conjoint de - de 3 mois.

Pour les personnes sous-tutelle, le jugement de mise sous tutelle.

Présence obligatoire : du demandeur majeur,

Du mineur accompagné de son représentant légal muni de sa pièce d'identité

Pour les personnes majeures hébergées (à partir de 18 ans) : une attestation écrite, la pièce d'identité et un justificatif de l'hébergeant.

**Pour les enfants :** en cas de garde alternée joindre les deux justificatifs de domicile et CNI des deux parents, ainsi que le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale + autorisation écrite du parent non présent pour l'établissement de la carte. Si pas de jugement : attestation sur l'honneur de séparation et de garde alternée signé des deux parents.

Mardi: 9h - 13h / Mercredi 9h - 12h30 et 14h00 - 16h30 / Jeudi 9h - 13h

Vendredi 9h - 13h et 14h - 17h / Samedi 9h - 13h



Mairie 8, place du Centre 22200 Pommerit Le Vicomte Ti-Kêr 8, plasenn Kreiz-kêr 22200 Pañvrid Ar Beskont Tél. 02 96 21 74 39

## PASSEPOR'

## Uniquement sur RDV par internet sur pommeritlevicomte.fr

#### Rubrique CNI/PASSEPORT

- Pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr
- 1 photo d'identité conforme de de 6 mois (ne pas couper la photo, ni la coller)
- 1 timbre fiscal : achat du timbre : timbres.impots.gouv.fr
  - \* de 86 € pour les majeurs
  - \* de 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans
  - \* de 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
- Restitution de l'ancien passeport si renouvellement

En cas de vol : déclaration en gendarmerie

S'ils existent : jugement de divorce, de tutelle

## Original des pièces suivantes :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile de de 1 an ou le dernier avis d'imposition

Présence obligatoire : du demandeur majeur,

Du mineur accompagné de son représentant légal muni de sa pièce d'identité

Pour les personnes majeures hébergées (à partir de 18 ans) : une attestation écrite, la pièce d'identité et un justificatif de l'hébergeant.

**Pour les enfants** : en cas de garde alternée joindre les deux justificatifs de domicile et CNI des deux parents, ainsi que le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale + autorisation écrite du parent non présent pour l'établissement de la carte. Si pas de jugement : attestation sur l'honneur de séparation et de garde alternée signé des deux parents.

Mardi: 9h - 13h / Mercredi 9h - 12h30 et 14h00 - 16h30 / Jeudi 9h - 13h

Vendredi 9h - 13h et 14h - 17h / Samedi 9h - 13h



Mairie
8, place du Centre
22200 Pommerit le Vicomte
71-KBr
8, plasenn Kreiz-kêr
22200 Poñvrid Ar Beskont
Tal. 02 96 21 74 39
www.pommerithevicomte.by

Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessi